



COMMUNE DE BENDORF

Collectivité Européenne d'Alsace

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 19 FEVRIER 2026

Le 19 février 2026, le Conseil Municipal de la commune de Bendorf dûment convoqué le 10 février 2026, s'est réuni à 19h00 à la mairie sous la présidence de Monsieur ANTONY Christophe, maire.

Présents : (8)

ANTONY Christophe, BAYSANG Sylvianne, BOETSCH Stéphane, BRISSINGER Rémy, EMMRICH Brigitte, MISSLIN Sébastien, SEILLER Julien, STEHLIN Didier

Excusé et ont donné procuration de vote : ZURBUCH Damien a donné procuration à Monsieur Christophe ANTONY (1)

Excusé sans représentation : STEHLIN Mathieu (1)

Non excusé : (0)

Désignation comme secrétaire de séance : EMMRICH Brigitte

Ordre du jour :

1. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE** : Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2025 (Délibération n° D2026/001).
2. **FINANCES COMMUNALES**
 - 2.1 Approbation du Compte Financier Unique 2025 (Délibération n° D2026/002).
 - 2.2 Affectation du résultat de l'exercice 2025 (Délibération n° D2026003)
3. **RESSOURCES HUMAINES** : Protection Sociale Complémentaire (Délibération n° D2026/004). :
 - * Adhésion à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » mise en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDG68).
 - * Fixation de la participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire pour le risque « Prévoyance ».
4. **PATRIMOINE ET DOMAINE** : Mise à disposition du local ancien dépôt pompier au profit de l'association culturelle de Bendorf (ACB) et résiliation de la convention précédente (Délibération n° D2026/005).
5. **DOSSIERS D'URBANISME EN COURS**
6. **DIVERS**
 - Présentation du projet Bleu Minuit

M. le Maire, ANTONY Christophe, constate que le quorum est atteint.

1. ADMINISTRATION GENERALE : Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2025.
D2026/001

Le procès-verbal des délibérations du 28 novembre 2025 a été transmis à tous les membres. Il est approuvé à l'unanimité.

Adopté :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

<p>2.1. FINANCES COMMUNALES – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) – Exercice 2025 D2026/002</p>

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) s'est substitué au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Il présente aux membres du Conseil Municipal le CFU de l'exercice 2025 qui retrace l'ensemble des mouvements de dépenses et de recettes de la commune et fait apparaître les résultats de clôture suivants :

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Recettes de l'exercice : **323 884,39 €**
- Dépenses de l'exercice : **306 804,99 €**
- Résultat de l'exercice 2025 : **+ 17 079,40 €** (Excédent)
- Report de l'exercice antérieur (N-1) : **+ 142 559,01 €**
- **RÉSULTAT DE CLÔTURE CUMULÉ : + 159 638,41 €**

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

- Recettes de l'exercice : **22 305,29 €**
- Dépenses de l'exercice : **106 821,19 €**
- Solde de l'exercice 2025 : **- 84 515,90 €** (Déficit)
- Solde reporté de l'exercice antérieur (N-1) : **+ 21 377,71 €**
- **SOLDE DE CLÔTURE CUMULÉ : - 63 138,19 €**

3. RESTES À RÉALISER

- Dépenses engagées non mandatées : **30 199,50 €**
- Recettes certaines n'ayant pas donné lieu à encaissement : **0,00 €**

Monsieur le Maire certifie que les comptes présentés sont conformes aux écritures de la comptabilité communale.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire se retire et quitte la salle du Conseil. M. Rémy BRISSINGER, 1^{er} adjoint, préside la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sous la présidence de M. Rémy BRISSINGER,

- Oui l'exposé du Maire (avant son départ),

- S'étant fait présenter le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Considérant que les chiffres du Compte Financier Unique 2025 sont conformes aux écritures de la comptabilité,

Après en avoir délibéré, hors de la présence du Maire :

DÉCIDE :

Article 1 : D'adopter le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 tel que présenté.

Article 2 : D'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2025 comme suit :

- Excédent définitif de la section de Fonctionnement : **159 638,41 €**
- Déficit définitif de la section d'Investissement : - **63 138,19 €**

Article 3 : De reconnaître la sincérité des Restes à Réaliser de l'exercice 2025 arrêtés à la somme de **30 199,50 €** en dépenses et **0,00 €** en recettes.

Article 4 : La présente délibération servira de base à l'affectation du résultat qui fera l'objet d'une délibération distincte.

Adopté :

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

[Le Maire est invité à réintégrer la salle après la proclamation du résultat du vote]

<p>2.2. FINANCES COMMUNALES – Affectation du résultat de l'exercice 2025 D2026/003</p>

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, précédemment approuvé,

VU les Restes à Réaliser de l'exercice 2025,

CONSIDÉRANT que le Compte Financier Unique fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- **Section de Fonctionnement :**
 - Résultat de l'exercice 2025 : + 17 079,40 €
 - Résultat reporté de l'exercice antérieur : + 142 559,01 €
 - **Résultat de clôture cumulé : + 159 638,41 €**

- **Section d'Investissement :**
 - Solde d'exécution de l'exercice 2025 : - 84 515,90 €
 - Solde reporté de l'exercice antérieur : + 21 377,71 €
 - **Solde de clôture cumulé : - 63 138,19 €**

CONSIDÉRANT les Restes à Réaliser arrêtés comme suit :

- Dépenses d'investissement : 30 199,50 €
- Recettes d'investissement : 0,00 €
- **Solde des Restes à Réaliser : - 30 199,50 €**

CONSIDÉRANT le besoin de financement de la section d'investissement s'élevant à **93 337,69 €** (Déficit de clôture 63 138,19 € + Solde des RAR 30 199,50 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité / à la majorité :

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 comme suit :

1. **Affectation en réserves (Investissement - Compte 1068) :**
Pour la couverture du besoin de financement : **93 337,69 €**
2. **Report à nouveau (Fonctionnement - Compte 002) :**
Solde excédentaire reporté au budget 2026 : **66 300,72 €**

DIT que ces montants seront inscrits au Budget Primitif 2026.

Adopté :

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

3.RESSOURCES HUMAINES - Adhésion à la convention de participation risque « Prévoyance » mise en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire en risque « Prévoyance »
D2026/004

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code des assurances ;
Vu le Code de la mutualité ;
Vu le Code de la sécurité sociale ;
Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L827-7 à L827-11 ;
Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025 ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu les délibérations du 26 mars 2024 et du 8 juillet 2025 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin ;

Vu la délibération 2025-03 en date du 12 février 2025 du Conseil Municipal décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance et approuvant l'accord collectif local signé le 7 février 2025 ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / Relyens ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 17 décembre 2025 ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 1er janvier 2026 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général ;

Article 2 : d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ayant souscrit au contrat référencé par la convention de participation ;

Article 3 : de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 20 € par mois.

Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation risque Prévoyance proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

Adopté :

- **Pour** : 9
- **Contre** : 0
- **Abstentions** : 0

4. MISE À DISPOSITION DU LOCAL ANCIEN DÉPÔT POMPIER AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CULTURELLE DE BENDORF (ACB) ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION PRÉCÉDENTE
D2026/005

EXPOSÉ DU MAIRE :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'Association Culturelle de Bendorf (ACB) occupait jusqu'à présent, à titre gratuit, un local situé au sous-sol de l'ancienne école ainsi qu'un préau, conformément à une convention signée en juin 2023.

Pour des raisons de réorganisation des bâtiments communaux et pour répondre aux besoins de stockage de l'association, il est proposé de relocaliser les activités de l'ACB (notamment le stockage de matériel) dans le local communal dit "Ancien Dépôt Pompier", situé [Adresse du dépôt pompier].

Ce changement de lieu implique :

1. La résiliation amiable de la convention relative à l'ancienne école.
2. La signature d'une nouvelle convention d'occupation du domaine public à titre gratuit pour l'ancien dépôt pompier.

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, toute mise à disposition de locaux communaux est conditionnée au respect par l'association du Contrat d'Engagement Républicain (CER).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **DÉCIDE** d'attribuer la jouissance du local "Ancien Dépôt Pompier" à l'Association Culturelle de Bendorf (ACB) à titre gratuit et précaire.
- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition jointe en annexe.
- **CONSTATE** que la signature de cette nouvelle convention entraîne la résiliation de plein droit, d'un commun accord, de la convention du 26 mai 2023 relative au local de l'ancienne école.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Adopté :

- **Pour** : 9
- **Contre** : 0
- **Abstentions** : 0

4. Urbanisme – dossiers en cours

- **CU 068025 25 00007 - 6 rue de l'école – SCI JUMALEX** : construction d'une maison d'habitation
- **CU 068025 26 00001 - METZGER-FILLINGER Valérie** : information sur la constructibilité d'un terrain – Lieu-dit Saegmatten
- **CU 068025 26 00002 – Maitre Rachel MEURLET-KOHLER et Maitre Florence SPRINGINSFELD-SCHOEN** : CU d'information – 1 rue du Temple

5. Divers

Point subventions :

- Création de trottoir : subvention accordée, montant : 13483€
- Rénovation de l'ancienne mairie :
 - CEA : subvention accordée d'un montant de 100000 euros
 - Conseil de Fabrique : 1000€
 - Nous sommes en attente pour le reste des demandes de subvention

Présentation de Bleu Minuit.

Le secrétaire de séance

Brigitte EMMRICH

Le maire

Christophe ANTONY

TABLEAU DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2026

Délibérations - Ordre du Jour – Objet	Décision	Délibération
1.Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2025	Approuvée	2026/001
2.1 Finances communales – Approbation du Compte Financier Unique – exercice 2025	Approuvée	2026/002
2.2 Finances communales – Affectation du résultat de l'exercice 2025	Approuvée	2026/003
3 Ressources humaines – Adhésion à la convention de participation risque « Prévoyance » mise en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire en risque « Prévoyance »	Approuvée	2026/004
4 Patrimoine et Domaine : Mise à disposition du local ancien dépôt pompier au profit de l'Association Culturelle de Bendorf (ACB) et résiliation de la convention précédente.	Approuvée	2026/005

Le secrétaire de séance

Brigitte EMMRICH

Le maire

Christophe ANTONY